

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 2^e juillet 2025

Pour la délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 26900

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1021-4 et l'article L. 1021-10.

Vu la délibération 22 du 27 avril 2025 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1021-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'attribution aux marchés publics et aux marchés d'intérêt national.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du lundi 28 juillet 2025 jusqu'au vendredi 25 juillet 2025 inclus.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/07/2025

Publié le vendredi 04 juillet 2025

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification asynchrone de l'information.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article L. 421-1 du Code de justice administrative.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 4 Juillet 2025

 **26900.pdf**
(.pdf, 156,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**